



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20260306-202603D028-DE
N° 202603D028
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception en préfecture : 08/03/2026

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
3 mars 2026

Nombre de
conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 1

Votants : 26

Date de la
convocation :
25 février 2026

Domaine
Finances
Pour : 26
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-six le 03 mars, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU – F. MARÉCHAL – A. MARTIN – M. MACON – E. JACQUAND – I. DUBOIS – C. VALET –
– A. DUPERRIER – L. VIOLA – F. JANET – C. SEMINARA – S. ROGNARD – J. SAINT PIERRE – D. VENET – S. GUEDON – J. LIENHARDT
– S. BAUDIN – F. CANARD – P. NOBLET – J. BERTHET – M. BIELOKOPYTOFF

ABSENTS :

A ROUX a donné pouvoir à P. LARRIEU
D. FROMENTIN a donné pouvoir à M. MACON
V. PEYROL a donné pouvoir à C. SEMINARA
I. VAURES a donné pouvoir à A. DUPERRIER
S. CLOUPET a donné pouvoir à I. DUBOIS

D. SEBAL absente

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le code des communes et notamment ses articles L 211-1 et suivants ;
Vu l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 ;
Considérant la reprise par anticipation des résultats de clôture de l'exercice 2025;
Après avis de la commission Finances réunie le 18 Février 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

➤ **APPROUVE le budget primitif principal de l'exercice 2026 arrêté comme suit :**

PRINCIPAL	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>	<i>TOTAL</i>
Dépenses	5 287 504.34	3 996 044.69	9 283 549.03
Recettes	5 287 504.34	3 996 044.69	9 283 549.03

Pour extrait conforme.

Fait à Villars-les-Dombes, le 4 Mars 2026

Le Maire,


Pierre LARRIEU

